



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL CGT DES PERSONNELS ACTIFS ET RETRAITÉS DU DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE

Avignon, le 9 mars 2018

Monsieur Le Président du Département du Vaucluse
Hôtel du Département
Rue Viala
84909 Avignon cedex 9

Objet : préavis de grève reconductible de 0 à 24 heures du 14 au 31 mars 2018 inclus pour l'ensemble des personnels de la collectivité – compléments de revendications.

Monsieur le Président,

Notre organisation syndicale vient de déposer, de façon unitaire, avec les syndicats FSU Territoriale et FO, un préavis de grève reconductible pour l'ensemble des personnels de la collectivité couvrant la période du 14/03/18 au 31/03/18 inclus.

Notre syndicat CGT vous adresse ce courrier complémentaire quant aux revendications portées.

Dans le champ de la Fonction Publique Territoriale, sur le plan national, notre organisation porte l'exigence de :

- Une négociation immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- L'abrogation du RIFSEEP, dispositif injuste et portant atteinte à la Fonction Publique de carrière ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et des créations d'emplois statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- Un nouveau plan de titularisation des contractuels, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le met en œuvre le gouvernement ;
- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (CTP et CHSCT) ;
- L'arrêt des processus de remise en cause des régimes des modalités d'organisation du travail, le respect du cadre des 35H et des dispositifs négociés avant 2001 ;
- La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers ainsi que l'amélioration de la reconnaissance de la catégorie active et de la pénibilité ;
- L'instauration des 32 heures pour réduire le chômage et garantir des conditions de travail respectueuses des agents ;
- Le rétablissement à 1% de la cotisation CNFPT ;
- Le respect des missions des travailleurs sociaux dans l'esprit des avancées de 1945, la reconnaissance réelle des qualifications par le passage en catégorie A des cadres d'emplois concernés.

Syndicat Départemental Cgt des Personnels actifs et retraités du Département du Vaucluse

Hôtel du Département – Rue Viala 84909 Avignon Cedex 9 - Tél: 04.90.16.22.07 - Portable 06.81.43.12.91

Mail : cgt.departement84@gmail.com Site internet : <http://www.cgtdepartementduvaucluse.fr/>

 [CGT Département 84](https://twitter.com/CGTDépart.84)

 <https://www.facebook.com/syndicatdepartementalcgtduvaucluse>

Syndicat Départemental Cgt des personnels actifs et retraités du Département du Vaucluse

Au Département du Vaucluse, sur le plan local, nous portons également l'exigence de :

- Le respect des obligations statutaires notamment par la mise en œuvre d'étude d'impact sur les conditions de travail des agents dans le cadre de la réorganisation de grande ampleur des pôles, directions et services et dans l'attente la suspension de cette réorganisation ;
- Des moyens humains et financiers nécessaires, à hauteur des besoins du public et des enfants à protéger, afin de garantir à la fois, le maintien d'un dispositif de qualité et la mise en œuvre à égalité de droit des missions de service public, dont celui de la Protection de l'Enfance ;
- De l'arrêt des remises en cause des budgets, le maintien de tous les emplois et des capacités d'accueil et de placement de toutes les associations et des établissements publics ;
- De l'arrêt d'une gestion des postes éclatée et morcelée par pôles, mettant en concurrence les directions entre elles ;
- Le remplacement sans délais des agents absents et partant à la retraite ;
- La création d'emplois statutaires dans tous les services qui en ont besoin et l'arrêt de l'ouverture à des privatisations des missions d'entretien dans les collèges ;
- De l'arrêt des procédures d'entretien professionnel mises en œuvre dans le cadre du RIFSEEP, permettant au cadre hiérarchique direct une individualisation de la fiche de poste de chaque agent ;
- Du respect des obligations statutaires imposées par la loi en termes d'Instances représentatives du personnel et l'arrêt des manœuvres qui constituent une entrave à leur exercice...
- L'intégration des agents de sécurité dans les effectifs de la collectivité et le statut de la Fonction Publique Territoriale.
- L'accès de ces agents à des formations permettant de faire évoluer les fonctions de ces postes sur des logiques autres que strictement sécuritaires.
- L'arrêt d'une organisation de travail tournante de ces agents sur les sites concernés et la stabilisation de leur affectation dans un établissement, comme membre à part entière du collectif de travail de cet établissement.
- La prise en compte égalitaire des vœux des agents pour les affectations sur les nouveaux postes, au plus près de leur résidence administrative, y compris pour les personnels d'encadrement.

Notre organisation syndicale se tient à disposition pour être reçue dans le cadre de ce préavis, afin de porter les revendications des personnels.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre meilleure considération.

Annabelle Pascal



Secrétaire Générale